

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 80 (1929)
Heft: 9

Artikel: Jardinage cultural et Méthode du contrôle
Autor: Coulon, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mencer par établir la liste complète des parasites de la pyrale, puis étudier leur biologie.

C'est là un beau et vaste programme, bien conçu et alléchant. Il sera intéressant de voir quelle suite la société ainsi mise en cause va lui donner. Nous lui souhaitons bon courage et plein succès.

En tout état de cause, les propositions de M. Thomann méritent d'être signalées. Nous formons bien des vœux pour qu'elles permettent, avec le temps, de combattre victorieusement un insecte dont les forêts de l'Engadine ont eu déjà beaucoup à souffrir.

(A suivre.)

H. Badoux.

Jardinage cultural et Méthode du contrôle.

Réfutant la justesse des impressions que laissa à M. Borgmann la visite que celui-ci fit à la forêt de Couvet, M. Biolley a publié, dans le « Journal forestier » du mois de mai, des tableaux remarquables par les preuves qu'ils apportent des progrès en capital et rendement obtenus par 37 années d'application de la Méthode du contrôle.

Cette augmentation indéniable de richesse et de revenus dûment reconnue, qu'il soit permis à ceux, tel le soussigné, qui personnellement n'ayant pas parcouru la forêt de Couvet n'en possèdent pas l'image visuelle propre, d'exprimer leur surprise et leur perplexité en constatant que l'exemple choisi entre tous par M. Biolley, comme typique comme peuplement composé et répondant à ses caractéristiques (page 118 de son article) soit représenté par un graphique (celui du 7^{me} inventaire dans le tableau I) aussi différent du portrait que se fait un jardinier d'un groupement forestier remplissant les conditions « postulées par le traitement jardinatoire » telles que les résume M. Biolley aux pages 115, 116 et 118. Au lieu d'un triangle isocèle ou d'un cône renversé reposant sur sa pointe, et dont les états successifs accuseraient un matériel graduellement plus volumineux, l'on se trouve en présence d'une quenouille ventrue, effilée des deux bouts, dont l'étage supérieur embrassant sept classes de diamètres, ne représente qu'un cinquième de l'entier peuplement, tandis qu'en contient près du 60 % le renflement médian occupé par six classes de 40 à 65 cm.

Il semblerait donc que ce graphique confirmât plutôt qu'il n'affirmât l'aspect d'uniformité signalé par M. Borgmann, et l'exemple paraît pour le moins mal désigné pour permettre d'attribuer à la forêt mélangée des âges et des essences les conclusions que M. Biolley tire de la contemplation des tableaux qu'il a publiés.

De leur côté, les commentaires que fournit le texte de l'article ne satisferont guère mieux qui veut y chercher des indications ou des

conseils pour les opérations destinées à constituer un peuplement pouvant utiliser pleinement et constamment l'ensemble des éléments de fertilité... etc. » : « postulat du traitement jardinatoire » (p. 115).

Ce peuplement, nous dit-on, doit être en état de substituer les membres disparus du fait de la récolte : ainsi mis en cause, ce terme de *récolte* présuppose une opération de réalisation et confère à celle-ci un sens et une importance que le jardineur ne lui laissera assumer, qu'au risque d'être induit lui-même en erreur, de se fourvoyer et de perdre l'orientation de la tâche entreprise.

En jardinage cultural, les martelages ne sont exécutés qu'en vue de leurs effets culturaux et la récolte n'est qu'un des résultats des opérations culturales. Vouloir adapter celles-ci à celle-là en prescrivant « une possibilité », c'est mettre la charrue devant les bœufs et aboutir à la confusion.¹

L'on nous dit encore que le peuplement jardiné s'obtient par la procédure de la sélection perpétuelle.

Pour les disciples préférés de M. Biolley, auxquels la notion de *l'arbre intermédiaire* fait totalement défaut², la sélection doit sans doute être entendue comme s'exerçant dans le sens de la *conservation* des sujets les plus parfaits.

Le jardineur, par contre, dirige cette sélection dans deux sens qu'il convient de distinguer : l'un ne vise, en assurant le mélange des âges et des essences, qu'à provoquer, maintenir et perpétuer les conditions de prospérité permanente dans chaque groupe de plantes; il occupera le rang prépondérant dans les préoccupations de l'opérateur, attirant son attention sur l'individu dont la présence est nuisible en tant qu'elle rompt l'équilibre de l'ambiance propice. Son action se traduit par le choix raisonné du sujet à *supprimer*, de *l'arbre intermédiaire* de M. Gurnaud, dont la définition et l'usage semblent oubliés des contrôlistes, et c'est alors seulement, après avoir suffi à ces exigences-là, qu'il soit loisible au sylviculteur d'ajouter à la perfection de l'œuvre en sélectionnant les arbres les plus dignes, par leur forme et leur qualité, d'être *conservés*.

Pour ce qui concerne la progression du revenu financier, le tableau II nous révèle que, pendant les quatre dernières périodes, l'exploitation a mis à contribution les étages supérieurs dans une proportion favorisant le rendement financier, tandis que, d'autre part, en ménageant ainsi les classes moyennes déjà en excès, l'uniformité générale du massif en aura été accentuée; par conséquent, il semble que le but cultural des opérations aura été écarté pour céder la préséance aux appétits réalisateurs, danger qui ne manquera pas de se représenter chaque fois que l'aménagement tendra à recommander au jardi-

¹ Si confusion il y a, il ne semble vraiment pas, d'après ce qui précède, que M. de Coulon nous en sortira. H.B.

² Grand merci ! H.B.

nage culturel un chiffre ou un record à atteindre, une proportion ou une formule à respecter.

Lorsque, donnant libre cours à son tempérament de jardineur, il proclame les avantages et la supériorité de la forêt jardinée, M. Biolley reste sans rival. Les raisons qu'il invoque et la clarté de ses expressions entraînent la conviction. Cependant, l'on ne saurait méconnaître que ses arguments perdent en efficacité et en puissance de persuasion dès qu'au jardinage cultural il entreprend d'imposer son système de contrôle, comme collaborateur, auquel le traitement aurait à se soumettre.

En vain analysera-t-on son article pour y découvrir une preuve de l'utilité que le traitement jardinatoire retirerait, selon lui, de l'association qu'il préconise d'établir entre l'un et l'autre.

« Penser d'abord, agir ensuite », titre de l'article qui nous occupe, implique que les suggestions qui se dégagent des déductions élucubrées¹ au fond de son cabinet par le contrôliste, ruminant les chiffres de ses registres, sont censées exercer leur influence sur le traitement.

En jardinage cultural, cette influence sera inopérante, parce que nulle si les suggestions correspondent au sentiment cultural du sylviculteur, mais, dans le cas contraire, elle ne pourra être que nuisible en engendrant l'indécision et les désordres.

Pour autant que valent nos souvenirs d'il y a 40 ans, des deux séries d'exploitation de la forêt de Couvet, la première se trouve à « l'envers » du vallon dont le versant offre des conditions de fraîcheur et de fertilité excellentes et la seconde, parente pauvre et souffreteuse dont on parle et qu'on montre le moins possible, est située à « l'endroit » sur une côte aride et rapide, exposée au midi.

Dans l'une et dans l'autre, le traitement par jardinage cultural procédera par l'élimination de *l'arbre intermédiaire* et, cependant, le jardineur y effectuera ses martelages de façon toute différente, réglant leur intensité selon l'aspect de l'ambiance forestière dont il se rendra compte au cours de sa pérégrination avec une sûreté qu'un contrôliste ne peut espérer atteindre ou même approcher par la considération et l'étude la plus approfondie des registres de chiffres accumulés pendant 37 années de dénombrements successifs et de classification.

De même que l'ambiance productive générale diffèrera entre les séries d'exploitation, elle pourra varier (à un degré moins sensible peut-être) d'une division à l'autre et dans chacune de celles-ci, d'un emplacement au suivant, ou d'un groupe de plantes au prochain.²

Le jardineur n'éprouvera aucune difficulté à adapter spontanément, par simple réflexe automatique, son opération culturale aux aspects divers de l'ambiance, mais comment s'y prendra le contrôliste reste pour nous un mystère, dont l'article du « Journal forestier » que

¹ On ne saurait être plus aimable ! H. B.

² M. de Coulon ne s'imagine pourtant pas être le premier à avoir trouvé cette vérité. M. de Lapalisse était venu avant lui ! H. B.

nous venons d'analyser ne donne par la clef. A quoi se figure-t-on que puissent lui servir les réponses quelles qu'elles soient, que donnera la comptabilité aux questions première et troisième que pose M. Biolley en conclusion ?¹

Pour s'y conformer, le jardineur devra-il déclarer utile à l'ambiance tel sujet qui, de toute évidence, lui est nuisible ? Ou sacrifier tel autre, dont la présence favorise les conditions de prospérité et de continuité du groupe ?

Quant à la 2^{me} question, relative à la durée de la période de plantation, nous ne voyons pas d'objection à la maintenir, sauf qu'elle aura été résolue par l'observation directe du jardineur, longtemps avant que le contrôliste ne se trouve en mesure de se faire une opinion à son sujet.

Nous l'avons dit ailleurs² et ne saurions assez le répéter : pour devenir jardineur les seules connaissances théoriques ne suffisent pas si l'on ne possède à un certain degré le sentiment de *l'Art forestier*.

Tenter de convertir cet « art » en science exacte, ambition suprême du contrôliste impossible à réaliser, c'est poursuivre une chimère et aboutir fatalement à la confusion.³

Le système perfectionné de contrôle, tel qu'il est pratiqué par l'administration des forêts de Couvet, présente un intérêt académique incontestable et nous avons déjà eu l'occasion de recommander son application pour toutes stations modèles d'expérimentation et de documentation. C'est par lui, d'ailleurs, que M. Biolley est parvenu à établir la preuve de la supériorité du traitement jardinatoire et à s'acquérir par cela la reconnaissance de tout forestier. En sylviculture pratique, par contre, une pareille organisation ne présente pas d'avantages et prévoit une foule de manœuvres et de précautions, aux prétentions d'une exactitude méticuleuse, qui tend à accaparer l'attention du jardineur et à le distraire de son rôle essentiel : l'observation directe et constante de ses peuplements et son intervention sur le terrain. Le propriétaire d'un domaine forestier ne se sentira cependant rassuré sur l'état et l'avenir de son bien, qu'en dotant celui-ci d'un service de contrôle, mais dans la grande majorité des cas, il lui suffira de savoir : 1^o à quel chiffre estimer le rendement annuel et 2^o de combien son capital a diminué ou augmenté.⁴

¹ Question 1^{re} : y a-t-il lieu de faire la coupe égale, inférieure ou supérieure à l'accroissement ? 2^{me} : y a-t-il lieu de ralentir ou d'accélérer le rythme du traitement ? 3^{me} : y a-t-il lieu d'agir sur la composition centésimale ?

² Nos trois brochures sur jardinage cultural et Méthode du contrôle, parues en 1928.

³ Je me plaît à espérer que nos lecteurs sont bien persuadés d'être à l'abri de ce danger, grâce aux explications qui précédent. H. B.

⁴ Il est permis de penser que c'est présenter la question de façon vraiment par trop simpliste. H. B.

Pour établir le rendement de l'opération culturale annuelle, le jardinier propose de l'évaluer, pour la suite des années d'une période, au chiffre qu'aura rapporté l'éclaircie de première année, quitte, dans les cas où le parcellement offrirait de trop grandes différences de composition d'une division à l'autre, à corriger cette estimation avec l'aide des tables de rendement, ainsi que le fait remarquer si judicieusement M. Wanger dans son intéressante étude parue dans la « Zeitschrift » du mois de mai.¹

Pour constater l'augmentation ou la diminution du matériel productif, les classes inférieures ne présentent, en forêt jardinée, qu'une minime importance et en comparant, par estimation oculaire, leur densité actuelle à celle de l'inventaire initial, l'on obtiendra un chiffre d'une approximation suffisante qui permettra de limiter le dénombrement périodique aux sujets composant les étages supérieurs.

S'appuyant d'ailleurs sur les résultats mis en évidence par les travaux fructueux et éloquents de M. Biolley, certain, pour lors, qu'un peuplement maintenu en état jardinatoire ne saurait faillir, le jardinier estimera que la garantie à laquelle il pourra se fier avec le plus de confiance, sera *l'aspect* que la forêt offre à son inspection.² Tant que celui-là lui laisse une impression de prospérité des organes aptes à développer ou à perpétuer l'assimilation intégrale des éléments nourriciers de l'ambiance, il pourra à volonté, et sans risques simplifier ou retarder la révision de l'inventaire, qu'il suffira d'entreprendre lorsqu'un aspect insolite éveillera sa curiosité ou son inquiétude.

Cette sécurité, que lui assure son examen visuel, lui donne la faculté de simplifier ses opérations de dénombrement ou de comparaison, en les circonscrivant : dans tel massif à telle série ou dans telle série à telle division, selon qu'il l'estimera propre à fournir les renseignements les plus intéressants.³

Tel est l'avis d'un ancien jardinier.

Roustchouk, 23 mai 1929.

P. de Coulon,
membre de la Société suisse
des forestiers.

¹ J'avoue ne pas comprendre ce qu'entend par là M. de Coulon pour établir le rendement en cause. H. B.

² Il est heureux que tous les forestiers ne fassent pas montre d'une confiance aussi candide, même vis-à-vis de peuplements qui ne sauraient faillir ! H. B.

³ Voilà une instruction dont il est vraiment permis de penser qu'elle ne pêche pas par excès de clarté. Et je me demande de quelle utilité elle peut être, par exemple, à un jeune sylviculteur débutant dans la gestion d'un domaine forestier. H. B.